

**Communiqué de  
presse**



**Contact presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 11  
service-presse@culture.gouv.fr

**Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la  
Communication**

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, salue  
l'engagement à l'UNESCO des travaux sur la diversité culturelle et le  
numérique**

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, félicite la Conférence des parties à la convention de l'UNESCO de 2005 sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, qui a décidé le vendredi 12 juin l'élaboration de directives opérationnelles sur le numérique.

Réaffirmant la neutralité technologique de la convention, la valeur intrinsèque des biens et services culturels quel que soit leur support, et l'importance des droits d'auteur, les États parties à la convention ont décidé, dix ans après l'adoption de ce texte fondateur, de travailler aux enjeux cruciaux que soulève son application dans l'univers numérique. D'ici la Conférence générale de l'UNESCO à la fin de l'année, un premier projet de texte sera élaboré qui devra être adopté lors de la Conférence des parties de juin 2017. Ce texte sera l'occasion de faire du numérique une chance pour tous, pays développés et pays en développement, et de définir nos objectifs et nos outils pour la diversité culturelle dans le siècle connecté qui est le nôtre.

La France, qui s'est, notamment avec ses partenaires francophones, mobilisée depuis de nombreux mois pour l'adoption de cette décision, par exemple par la publication d'un Glossaire de la diversité culturelle ou par la diffusion d'une étude réalisée à sa demande par des universitaires et des juristes, sera aux avant postes de cette réflexion. Fleur Pellerin salue tout particulièrement à cet égard l'élection de la France, ainsi notamment que du Brésil, du Maroc et de l'Allemagne, au comité intergouvernemental de la convention pour les deux ans qui viennent.

A l'heure où le rôle fondamental de la culture et de l'art dans la construction du vivre ensemble est porté au premier plan par le Gouvernement, il importe de travailler avec tous nos partenaires en Europe et dans le monde pour que l'univers numérique soit un espace de diversité culturelle réelle. C'est à l'UNESCO, avec une dimension quasiment universelle, tant la convention a été rapidement signée par nos partenaires du monde entier, comme au plan de l'Union européenne, où ses enjeux doivent être déclinés, que ces principes doivent être affirmés et travaillés.

Paris, le 16 juin 2015